



B.A.F.

Sommaire

Le mot du DNA

La DNA vous informe

Perfs FIDE de PAPI

Corrigés examens de
mars 2010

Un arbitre au
championnat de France
des aveugles



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS
DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

BULLETTIN

des

ARBITRES FÉDÉRAUX

D.N.A. – F.F.E.
BP 10054
78185 St Quentin en
Yvelines Cedex

N°125
Mai 2010

SOMMAIRE DU BAF N°125

Le mot du Directeur national de l'arbitrage	3
La DNA vous informe	4
Perfs FIDE de PAPI	5
Liste joueurs suspendus.....	6
La rubrique du Directeur des Tournois, Titres et Sanctions.....	7
Composition de la DNA	8
Superviseurs, DRA, stages annoncés, formateurs	9
Questions réponses d'arbitrage et techniques	10
 <i>Examens de mars 2010</i>	
UV 1 sujet	11
UV 1 corrigé	13
UV 1 bis, sujet et corrigé.....	16
UV J, sujet.....	19
UV J, corrigé	20
UV 2, sujet	21
UV 2, corrigé	24
Un arbitre au championnat de France des aveugles.....	26

Directrice du Bulletin des Arbitres Fédéraux :
Claire Pernoud – e-mail : claire.pernoud@orange.fr

Le B.A.F. est édité par la Fédération Française des Échecs - Direction Nationale de l'Arbitrage.

Siège : Stephen BOYD, délégué D.N.A,
FFE, BP 10054, 78185 St Quentin en Yvelines
Mail : stephen.boyd@echecs.asso.fr



LE MOT DU DIRECTEUR NATIONAL DE L'ARBITRAGE

Par Gérard HERNANDEZ

Chers collègues,

J'ai peur car je vois le mois de septembre arriver à grands pas et le couperet des arbitres inactifs tomber à bras raccourcis sur nos collègues qui n'auront pas fait leur formation continue.

J'ai peur pour ces clubs qui vont trimer dur toute la saison sportive et à qui on va annoncer qu'ils ne monteront pas dans la division supérieure à cause d'un manque d'arbitre actif.

Lors de mes déplacements j'entends quelquefois des collègues qui énoncent facilement les articles des règles du jeu et ceux des règlements nationaux et internationaux avec un aplomb extraordinaire. Je suis à chaque fois épaté par la mémoire qu'ils ont. Et en plus je me sens vieillir !

En ce qui me concerne je préfère celui qui va prendre le temps de la réflexion, rechercher et montrer la réponse à son interlocuteur plutôt que celui qui étale son savoir au risque de se tromper et donc de tromper son interlocuteur. C'est pourquoi, lors de nos arbitrages, il est nécessaire d'avoir à disposition tous les outils nécessaires pour répondre à toutes les questions.

La curiosité doit être une des qualités d'un arbitre. Lors de l'examen UV1 de mars dernier, certaines questions portaient sur le CHESS 960. Je voudrai rassurer, ici, tous ceux qui trouvent que ces questions n'ont pas lieu d'être ; elles n'ont pas été prises en compte lors de la correction. Je voudrais quand même souligner que toutes les réponses étaient dans le livre de l'arbitre sauf une qui se trouvait dans l'Échec et Mat de décembre dernier. Soyez curieux !

Je veux mettre en garde contre une certaine pratique qui pourrait se développer, concernant la déclaration du nom de l'arbitre, lors de l'homologation d'un tournoi susceptible d'attribuer des normes. La FIDE obligeant à avoir un arbitre International ou FIDE pour arbitrer de tels tournois, les organisateurs pourraient être tenté de déclarer le nom d'un arbitre correspondant à ces critères, alors que celui-ci ne serait présent que les deux derniers jours de la manifestation, si toutefois des normes étaient réalisables. Si ce genre de chose se produisait je n'hésiterais pas à sanctionner l'arbitre qui se prêterait à ça. Il est inconcevable qu'un arbitre soit absent plusieurs jours lors d'un tournoi homologué.

Comme d'habitude la FIDE dans sa grande sagesse change ses règlements sans trop communiquer. C'est donc par hasard que l'on s'est rendu compte que la cadence 90 min. plus 30 s. par coup ne sera plus valable pour l'obtention de normes à partir du 1^{er} juillet 2010.

Le séminaire FIDE qui aura lieu les 29 et 30 mai 2010, est complet depuis le début du mois de mai. Ce sont 30 AF1 et AF2 qui vont participer à ce stage pendant ces 2 journées. Je leur souhaite d'obtenir les 80 % de bonnes réponses nécessaires au test final.

Félicitations à tous nos futurs collègues qui ont réussi avec succès les dernières épreuves d'examen de mars 2010 ; 82% ont obtenu l'UV1, 91% l'UV1bis, 57% l'UV2 et 100% l'UVJ. Quelque chose me dit que l'on ne s'améliore pas toujours en vieillissant...

Pour terminer, chers amis n'hésitez pas à faire remonter via vos DRA ou directement vers moi, toutes les remarques constructives que vous souhaitez faire.

Bonne lecture à tous,

Gérard Hernandez
Arbitre Fide

Directeur National : Gérard HERNANDEZ - 2, rue du Clair Matin - 01500 Saint Denis en Bugey
Tél. 06 87 13 62 24 - hnz.gerard@wanadoo.fr



LA D.N.A. VOUS INFORME...

- ✓ Forfait au bout d'une demi-heure en individuel, une heure par équipe ... sauf ...
L'article 6.6 des règles du jeu précise que :

a) Tout joueur qui arrive devant l'échiquier après le début de la session perdra la partie. Par conséquent, le forfait est déclaré après 0 minute de retard. Le règlement d'une compétition peut le spécifier autrement.

b) Au cas où le règlement d'une compétition le spécifie autrement, si aucun joueur n'est présent au début de la partie, le joueur qui a les blancs perdra tout le temps écoulé jusqu'à son arrivée ; sauf s'il en est autrement, soit spécifié par le règlement de la compétition, soit décidé par l'arbitre.

Le Comité Directeur de la FFE a décidé d'appliquer en France les délais suivants :

1- Pour ce qui concerne les compétitions par équipe le délai pour arriver devant l'échiquier est de une heure,

2- Pour les compétitions individuelles ce délai est ramené à une demi-heure, sauf si le règlement du tournoi stipule autre chose.

Ce qui veut dire que par défaut et si rien n'est précisé dans le RI de la compétition, ce sont ces délais là qui s'appliqueront dans notre fédération.

- ✓ Attention les tournois à normes ne pourront plus utiliser la cadence 90 min + 30 s par coups à partir du 1^{er} juillet 2010.

- ✓ De nouveaux imprimés sont à utiliser dans nos rapport d'arbitrage. Il s'agit :

- La fiche d'indemnisation I2ter qui tient compte des changements décidés par le CD FFE,
- La page de garde T1ter,
- Traitement des tournois rapides T4ter,
- Traitement des tournois à cadence lente T5ter.

Tous ces fichiers sont téléchargeables sur le site fédéral.

- ✓ Attention, compte tenu de la parution du Elo FIDE tous les 2 mois et conformément aux règlements en vigueur, les tournois FIDE ne peuvent pas dépasser 3 mois pour être traités par Stephen Boyd.

Les joueurs demandent souvent si c'est bien le nombre de points qu'ils vont gagner ou perdre qui apparait sur les Perf FIDE de PAPI 3.1

Bonjour,

Concernant Houard Yannick, la performance FIDE du tournoi de Rochefort indique $19,76 * 1,5 = 29,64$ alors que la Fide (...) le crédite seulement de 26,85.

Est il possible de vérifier et de rectifier les trois points manquants ?

Cordialement

AH

Bonjour,

Le calcul de notre logiciel est approximatif et parfois ca varie de 2-3 points comme c'est le cas ici. C'est celui de la FIDE qui fait foi donc il n'y a pas d'erreur.

Cordialement
Stephen Boyd

Merci de noter dans vos agendas
la prochaine date de session d'examens d'arbitrage :

samedi 12 juin 2010

**Le Bulletin des Arbitres Fédéraux est votre bulletin.
Vos expériences et vos questions nous intéressent.
Elles peuvent profiter au plus grand nombre.
Alors contactez la rédaction ou proposez des articles pour les
prochains numéros !**



DIRECTION DES TOURNOIS ET DES SANCTIONS

Dominique DERVIEUX, 9 rue Convention 93260 LES LILAS

e-mail : dttsdna@gmail.com

Liste des Suspendus

CODE FFE	NOM	PRENOM	TYPE	DEBUT	FIN	POSITION
B52218	FEDORCHUK	Sergey	SUSPENDU	15/03/2010	15/06/2010	SUSPENDU
P02202	SHCHEKACHEV	Andréï	SUSPENDU	15/03/2010	15/06/2010	SUSPENDU
A69475	MICOULEAU	Patrick	SUSPENDU	05/07/2008	05/07/2011	SUSPENDU
J00562	HOUSSEAU	Christophe	SUSPENDU	12/03/2009	12/03/2019	SUSPENDU

En attente

sans code	BORDEAUX	Jacques	ATTENTE	01/02/1996	01/01/2900	CND
-----------	----------	---------	---------	------------	------------	-----

Liste au 08/05/2010

La Direction des Sanctions rappelle que cette liste actualisée peut-être obtenue à tout moment à l'adresse suivante : <http://www.echecs.asso.fr/Discipline/Documents/Sanctions.pdf> auprès de la F.F.E. ou auprès du Directeur :

Dominique DERVIEUX, 9 rue de la Convention 93260 LES LILAS

e-mail : dttsdna@gmail.com

Rubrique du directeur des tournois, titres et sanctions.

- Pour la saison, j'ai reçu pas loin de 400 rapports techniques à ce jour.
Certains arbitres m'en envoient beaucoup ... parce qu'ils arbitrent beaucoup !
Mais d'autres n'en envoient aucun, non pas parce qu'ils n'arbitrent pas mais parce qu'ils s'en dispensent.
L'envoi d'au moins un rapport technique de tournoi correspondant aux différentes cadences possibles (rapide, nationale, internationale) devrait être la règle pour tous les arbitres, du débutant AF3 à l'Arbitre International.
En parcourant les rapports techniques de leurs adjoints, je note bien souvent des erreurs et des imprécisions. Messieurs les arbitres, remplissez votre mission !
- Le rapport technique qui m'est destiné peut être envoyé plus de 7 jours après la compétition.
Si vous enchaînez plusieurs arbitrages, vous pouvez tout regrouper en un seul envoi évidemment. Bien sûr, un envoi électronique est préférable à un envoi « papier », sauf pour tout ce qui concerne la discipline.
- Pour les titres, les candidats reçoivent un email de confirmation, voient leur nom apparaître avec leur nouveau grade d'arbitre sur le site fédéral ou sont prévenus par leur DRA.
Pour ceux qui le désirent, il est possible de leur envoyer un courrier postal attestant de leur titre (pour faire valoir ce que de droit). Il suffit de m'en faire la demande.
Il n'y a plus actuellement de « Diplôme d'arbitre fédéral ».
- Il faut utiliser les derniers formulaires, notamment le I2ter pour les indemnités et évidemment connaître les nouveautés applicables depuis le 1^{er} janvier 2010 (plancher/plafond, indemnité informatique).
- En cas de don au club, bien le faire apparaître au niveau du formulaire : ne pas faire apparaître un total de 0 € mais un total de X euros reversé entièrement ou en partie au club.
- Il est inadmissible que les joueurs pratiquent impunément les forfaits injustifiés (sanctionnables normalement de 3 mois de suspension de jeu), notamment lors de la dernière ronde. Cela fausse la fin du tournoi en donnant des points par forfait et pénalise aussi les joueurs présents. La demande d'explication par l'arbitre est trop peu utilisée par les arbitres alors que cela fait partie de leur tâche administrative de gestion du tournoi. Le DTTS veillera à l'application des textes par les arbitres. L'arbitre reste juge de la justification éventuelle apportée par le joueur

Dominique Dervieux



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS

COMPOSITION DE LA DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

Directeur National de l'Arbitrage

HERNANDEZ Gérard	06.87.13.62.24 hnz.gerard@wanadoo.fr	2 rue du Clair Matin 01500 ST DENIS EN BUGEY
-------------------------	--	---

Directeurs

BERNARD Vincent	Directeur de la formation	06.03.87.75.51 VNJABERNARD@aol.com	Le Baou Trouca 25 rue de la Centaurée 13800 ISTRES
DERVIEUX Dominique	Directeur des titres, tournois et sanctions	01.48.43.74.94 dttsdna@gmail.com	9 rue de la Convention 93260 LES LILAS
DESMOULIERES Serge	Directeur des règlements	02.38.66.58.75 serge.desmoulieres@wanadoo.fr	10 rue des Iris 45750 SAINT PRIVE SAINT MESMIN
PERNOUD Claire	Directrice de publication du BAF	04.76.42.21.97/ 06.81.13.13.59 claire.pernoud@orange.fr	71, rue Saint-Laurent 38000 GRENOBLE
FREYD Laurent	Directeur des traductions	06.22.31.76.10 lfreyd@free.fr	27 Rue des Prés 95450 SAGY
BASSARD Edouard	Directeur des examens	06 03 99 39 10 (après 20h) edouard.bassard@gmail.com	41 Place Notre-Dame 57 100 THIONVILLE

Conseillers techniques

BAUDSON Chantal	06 20 32 07 57 soshin@voila.fr	HLM Bellevue Bat O Quartier Val des Rougières 83400 HYERES
PARIS Thierry	04.37.69.09.36 thierry.paris@free.fr	18 rue Gabillot 69003 LYON

Délégué D.N.A au siège fédéral

BOYD Stephen	stephen.boyd@echecs.asso.fr	11, rue de l'Aiglon 34090 Montpellier
---------------------	--	--

SUPERVISEURS

<http://www.echecs.asso.fr/ListeDirections.aspx?Action=SRA>

Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez aussi appeler :
Stephen BOYD (arbitre international)
au **04.67.02.00.29 (dom.)**

LES DIRECTIONS REGIONALES DE L'ARBITRAGE

<http://echecs.asso.fr/ListeDirections.aspx?Action=DRA>

*Aidez-nous à tenir à jour le fichier d'adresses des Directeurs Régionaux !
Veuillez communiquer à la DNA, dès que possible, toutes les modifications.
Merci d'avance !
Signalez tout changement également à Stephen BOYD pour une mise à jour du site FFE*

LES STAGES ANNONCÉS

En direct sur le site fédéral :
<http://www.echecs.asso.fr/ListeStages.aspx?Action=DNA>

La liste complète des formateurs se trouve dans la rubrique arbitrage du site de la FFE :

<http://www.echecs.asso.fr/ListeArbitres.aspx?Action=DNA&Level=X>



QUESTIONS / RÉPONSES D'ARBITRAGE

Si vous avez des questions concernant les règlements, que ce soit à propos des règles les plus élémentaires ou des cas les plus tordus, n'hésitez pas à les poser directement à Stéphane Escafre (Arbitre International et formateur) qui vous répondra sur le site internet de la FFE (rubrique : arbitrage "Un arbitre répond à vos questions").

A l'aide Papi ! 21 octobre 2009

Bonjour

Il y a t-il un mode d'emploi pour papi ?

Le logiciel semble simple au premier abord, mais il y a des choses que je n'arrive pas à corriger.

Merci pour votre réponse

Laurent Collinet

Un fichier d'aide en pdf est [disponible ici](#)

QUESTIONS / RÉPONSES TECHNIQUES

Si vous avez des questions techniques concernant les compétitions fédérales, n'hésitez pas à les poser directement à Sylvain Rivier sur le site internet de la FFE

(<http://www.echecs.asso.fr/Default.aspx?Cat=4>)

UV1 SESSION DE MARS 2010

1. Le tournoi en cadence 40 coups/2 heures puis 1 heure au KO.

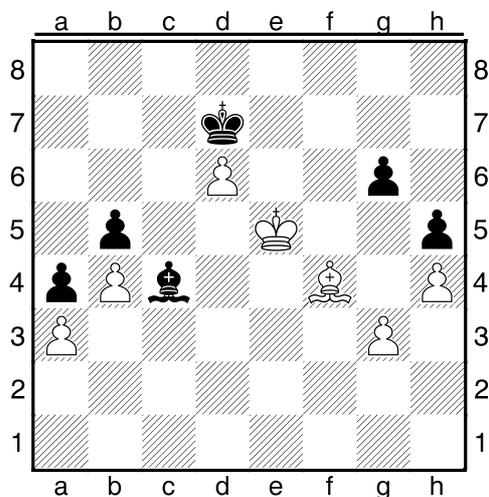
1.1. Une partie en cours a été commencée avec une position initiale incorrecte. Que faire ?

1.2 Une partie terminée a été jouée avec un échiquier mal orienté. Que faire ?

1.3 En fin de première phase, un joueur en crise de temps exécute son 40^e coup, son drapeau tombe alors qu'il appuie sur la pendule. Son adversaire réclame le gain au temps. Que faire ?

1.4 En fin de phase KO, le conducteur des noirs (au trait) arrête les pendules et demande votre intervention.

La position est la suivante. Blancs : R_{e5}, F_{f4}, a₃, b₄, d₆, g₃, h₄. Noirs : R_{d7}, F_{c4}, a₄, b₅, g₆, h₅.



Quelques coups auparavant, ce joueur a proposé la nullité à son adversaire, qui a refusé. Il ne lui reste maintenant que quelques secondes et il vous demande de décréter la nullité : « *mon drapeau va tomber, pourtant je peux continuer à défendre grâce au fou en c4 et sur la diagonale d3-f5. Mon roi reste en d7. Avec ce plan c'est forcément une nulle* ». Son adversaire qui dispose d'un confortable capital-temps de 10 minutes, dit : « *on est ici pour jouer, perdre parce qu'on a mal géré son temps est fréquent avec cette cadence, l'organisateur aurait dû choisir une cadence Fischer plutôt que des pendules mécaniques. Je ne veux pas la nullité* ». Que faire ?

1.5 En fin de phase KO, une partie s'est achevée par un effroyable zeitnot. Les deux drapeaux sont tombés et on ne sait pas lequel est tombé en premier. Que faire ?

2. Le tournoi de chess 960

2.1 Vous êtes l'un des arbitres de la première ronde du premier championnat régional de chess 960 organisé par votre Ligue. A vos côtés, le téléphone d'un joueur sonne alors que son adversaire n'est pas encore arrivé. Le sanctionnez-vous ?

2.2 Un joueur vous demande si le roque lui est interdit alors que le roi a déjà bougé dans une partie de chess 960. Que lui répondez-vous ?

2.3 En pleine partie de chess 960, un joueur vous appelle à l'aide car il envisage de roquer côté « c » au coup prochain. La situation le laisse perplexe : certes, à l'issue du roque, le roi sera sur la case c et la tour roquante sur la case d, mais son roi devra nécessairement passer au dessus d'une autre pièce pour roquer. Autorisez-vous ce roque ?

2.4 Au cours d'une partie de chess 960, un joueur au trait annonce (à voix basse mais suffisamment distinctement pour qu'on l'entende) : « *je vais roquer* ». Est-ce autorisé ?

2.5 Quel est le nombre de positions initiales en chess 960 ?

3. Le blitz

3.1 Qu'appelle-t-on une partie de blitz ?

3.2 Le drapeau d'un joueur tombe, mais il s'aperçoit que le dernier coup de son adversaire vient de mettre son roi en position de pat. Il demande le demi-point. Acceptez-vous ?

3.3 Un joueur mate puis son drapeau tombe. A-t-il gagné cette partie ?

3.4 A l'occasion d'un tournoi de blitz (avec un seul arbitre pour tout le tournoi), une finale roi contre roi se poursuit entre deux joueurs survoltés qui frappent violemment la pendule après chaque coup dans l'espoir d'une chute du drapeau de l'adversaire. Que faire ?

3.5 Dans un position désespérée, un joueur place son roi en prise. Son adversaire le prend. Ils réclament le gain tous les deux. Quelle est votre décision ?

4. Le tournoi de jeu rapide.

Vous arbitrez seul la ronde 1 du tournoi fermé de 10 jeunes qui ont commencé à jouer aux échecs en début de saison. Dans le cadre de ce tournoi, l'animateur vous a demandé d'appliquer strictement les règles et règlements. Cadence Fischer, 2 x 15 minutes, avec incrément de 10 secondes par coup.

4.1 Un joueur touche une pièce sans dire j'adoube, puis en déplace une autre. Il reconnaît les faits exposés par son adversaire, qui réclame le gain. Quelle est votre décision ?

4.2 Un joueur se plaint car son adversaire a roqué en déplaçant d'abord la tour puis le roi. Il prétend que ce roque est interdit, il veut imposer un « coup de tour ». Quelle est votre décision ?

4.2 Vous constatez qu'une partie se poursuit avec les deux rois en prise. Intervenez-vous de votre propre initiative ?

4.3 Deux joueurs vous appellent car ils pensent, sans en être tout à fait certains, qu'un coup irrégulier a été joué quelques coups auparavant. Que faire ?

4.4. Le drapeau des blancs tombe, mais la partie se poursuit sans que les noirs vous demandent le gain. Intervenez-vous ?

4.5 Alors qu'une partie se termine, un joueur fait malencontreusement tomber la pendule sur le sol. Elle se brise, ne fonctionne plus du tout, ne donne plus aucune indication. Que faire ?

CORRIGE UV 1 SESSION DE MARS 2010

1 Le tournoi en cadence 40 coups en 2 heures puis 1 heure au KO

- 1.1 Si pendant une partie, on constate que la position initiale était incorrecte, **il faut faire rejouer la partie**, quel que soit le temps déjà écoulé : article 7.1a.
- 1.2 Échiquier mal orienté : si le fait est constaté pendant la partie, il faut transposer la position obtenue sur un échiquier placé conformément aux directives de l'article 2.1, avec une case d'angle blanche à la droite de chaque joueur. Mais l'article 7.1b ne souffre aucune interprétation : **la partie étant terminée, il n'y a pas lieu de la faire rejouer**.
- 1.3 Le drapeau de ce joueur est tombé alors qu'il n'a pas achevé son 40^e coup : **il a perdu la partie**.
Article 6.7 a : « *le temps compris entre le fait d'exécuter le coup sur l'échiquier et d'arrêter sa pendule et démarrer la pendule de l'adversaire est considéré comme partie du temps alloué au joueur* ».
Article 6.9 : « *si un joueur n'a pas achevé le nombre de coups prescrit dans le temps imparti, la partie est perdue par ce joueur* ».
- 1.4 Pour gérer cette situation, il convient d'**identifier la nécessité de s'appuyer sur l'article 10.2**. Nous sommes clairement dans le cas où la demande peut être examinée par l'arbitre : ce n'est pas une cadence Fischer, le demandeur est au trait, drapeau non tombé, crédit-temps inférieur à 2 minutes. Des candidats, convaincus par les arguments du demandeur, avec un plan forçant la nulle, ont décidé d'octroyer immédiatement le demi-point : article 10.2a.
Autre réponse très pertinente (c'est d'ailleurs celle qui a été choisie par la très grande majorité des candidats) : différer la décision en s'appuyant sur le 10.2b, tout en ajoutant éventuellement 2 minutes de bonus à l'adversaire, puis relancer en restant sur place pour observer la poursuite de la partie, afin de prendre la décision après la chute du drapeau.
- 1.5 En fin de phase KO, si les deux drapeaux sont tombés et qu'on ne dispose d'aucun moyen objectif pour déterminer lequel est tombé le premier, **la partie est nulle** : article 6.11b.

2 le tournoi de chess 960

Cette série de 5 questions portant sur le chess 960 n'a finalement pas été prise en compte dans le barème de correction de cette session. En effet, cette forme de jeu qui n'est reconnue par la FIDE que depuis le 1^{er} juillet 2009.

- 2.1 **La partie est perdue par le joueur dont le téléphone sonne** : article 12.3b. Le fait qu'aucun coup n'ait été joué à cet instant par son adversaire ne change rien à la sanction. En revanche, si ce dernier n'arrive pas dans les temps requis (voir ce qui est prévu dans le règlement intérieur du tournoi), il aura lui aussi perdu la partie (article 6.6a), ce qui se traduirait par le score 0-0.
- 2.2 **L'arbitre doit interdire ce roque**. Le droit de roquer est perdu si le roi a déjà bougé : article 3.8b. Rien ne permet de ne pas tenir compte de cette règle immuable. Voir l'article 1 de l'appendice F : « *avant une partie de chess 960, une position de départ est établie au hasard; sujette à certaines règles. Après cela, la partie est jouée de la même manière qu'une partie d'échecs standard, en particulier les pièces et les pions se déplacent normalement et l'objectif de chaque joueur est de mater le roi adverse* »
- 2.3 Certes, à l'issue de ce roque, le roi sera sur la case c et la tour roquante sera sur la case d : cette condition (article F3) est donc respectée. Mais l'arbitre doit refuser ce roque du côté « c » (appelé « grand roque » dans la forme traditionnelle du jeu) car ce mouvement est **momentanément interdit**, en effet, un roi ne doit jamais passer au dessus d'une autre pièce pour roquer (article 3.8b et article F1).

- 2.4 En chess 960, cette annonce à voix basse (afin de ne pas gêner les autres) est **autorisée par l'arbitre**, conformément aux recommandations qui complètent l'article F3.
- 2.5 il y a **960 positions initiales**. Revue fédérale Échec et Mat n° 101, page 27 (décembre 2009), chronique « questions d'arbitrage ».

3 Le blitz

A noter : la version officielle des règles du jeu telle qu'elle a été votée au Congrès de la FIDE de Dresden comprend 6 appendices (A, B, C, D, E et F) ainsi qu'un paragraphe de directives. Actuellement une version traduite en langue française présentée non pas avec les appendices mais avec une numérotation de 15 à 21 circule. Les candidats ayant utilisé cette numérotation erronée n'ont bien entendu pas été sanctionnés. Cette renumérotation (qui n'est qu'une légère digression) n'empêche d'ailleurs pas la prise de bonnes décisions.

- 3.1 Une partie de blitz est une partie où tous les coups doivent être joués dans un temps limité de **moins de 15 minutes pour chaque joueur, ou bien le temps alloué + 60 fois un incrément quelconque** est inférieur à 15 minutes pour chaque joueur (appendice B, article B1).
- 3.2 L'arbitre s'intéresse ici à la chronologie des faits : le pat, dès qu'il est survenu sur l'échiquier, a mis immédiatement fin à la partie (article 5.2a). **Partie nulle**.
- 3.3 **Ce joueur a gagné** : ici encore, il convient de s'intéresser à la chronologie des faits. Le mat, dès qu'il est survenu sur l'échiquier, a mis immédiatement fin à la partie (article 5.1a)
- 3.4 L'article 6.7c stipule que les joueurs doivent manipuler la pendule convenablement. Il est interdit d'appuyer dessus violemment. L'arbitre, conformément aux articles 13.1 et 13.2, doit s'assurer de la stricte observation des règles du jeu et agir dans le meilleur intérêt de la compétition. **Il convient donc d'intervenir** afin de mettre fin aux agissements de ces massacreurs de pendule...d'autant plus que, avec une finale roi contre roi, **c'est évidemment une partie nulle**. Article 1.3 « *si la position est telle qu'aucun des joueurs n'a la possibilité de mater, la partie est nulle* ». En pareil cas, il ne faut pas hésiter à intervenir, même en blitz, puisqu'il s'agit d'une position morte. Dès qu'elle est survenue sur l'échiquier, **cela a mis immédiatement fin à la partie**. Article 5.2b.
- 3.5 Le joueur qui avait laissé son roi en prise avait fait un coup illégal. Son adversaire pouvait alors réclamer le gain dès que le fautif avait appuyé sur la pendule, en respect de l'article B3 : « *L'adversaire est alors autorisé à réclamer le gain avant d'effectuer son propre coup* ». **En ayant effectué un coup sur l'échiquier, il a perdu le droit de réclamer le point**. Pire, en prenant ce roi en prise, il effectue lui-même un coup illégal. Son adversaire ne commet pas la même erreur : il ne joue pas et sollicite le gain. **L'arbitre lui accordera le point de la victoire si ce coup fautif a été achevé en appuyant sur la pendule**. Article B3c : « *un coup illégal est achevé lorsque la pendule de l'adversaire a été mise en marche* ».

4 Le tournoi de jeu rapide

- 4.1 la pièce a été touchée délibérément sans dire « j'adoube ». Ce joueur n'a pas respecté l'article 4.2 « *à la condition qu'il exprime d'abord son intention par exemple en disant j'adoube ou I adjust, le joueur a trait peut rectifier la position d'une ou plusieurs pièces* » et reconnaît honnêtement les faits. Il faut appliquer l'article 4.3a : « *si un joueur au trait touche délibérément sur l'échiquier une ou plusieurs de ses propres pièces, il doit déplacer la première pièce qui peut être déplacée* ». **L'arbitre doit obliger le joueur à déplacer la pièce touchée, pour peu que ce soit un coup légal**. De plus, si l'arbitre estime que cet incident fut de nature à gêner l'adversaire, le fautif peut éventuellement être sanctionné en vertu de l'article 12.6. La sanction éventuelle est à choisir dans l'arsenal défini par l'article 13.4. Cela peut par exemple être un simple avertissement oral afin qu'il ne récidive pas. La demande du plaignant qui veut que cet adversaire fautif mais honnête soit sanctionné par la perte de la partie est excessive.

4.2 **Le plaignant a raison, il s'agit d'un coup de tour.** Article 4.4b : « *si un joueur au trait touche délibérément une tour et ensuite son roi, il n'est pas autorisé à roquer de ce côté lors de ce coup et l'on règlera alors le cas selon l'article 4.3a* »

4.2bis Quand les deux rois sont en prise, **un arbitre a l'autorisation d'intervenir de son propre chef.** D'ordinaire, avec un seul arbitre dans un tournoi de jeu rapide, la supervision du jeu (considérée comme « non appropriée ») ne permet pas à l'arbitre d'être interventionniste. Article A4 : « *l'arbitre n'interviendra qu'après une telle réclamation* ». Toutefois, l'alinéa c précise un peu plus loin « *pendant, si les deux rois sont en prise, l'arbitre interviendra, si possible* ».

4.3 Article A4alinéas b et c : « *l'arbitre fera appliquer l'article 4 (le déplacement des pièces) seulement si l'un ou les deux joueurs le lui demandent. Un coup illégal est achevé quand la pendule de l'adversaire a été déclenchée. L'adversaire est alors autorisé à réclamer que le joueur a achevé un coup illégal, avant que le demandeur n'ait lui même joué son coup* ». **Il ne s'agit ici que d'une supposition et non d'un coup illégal venant d'être achevé (faute immédiatement vérifiable).** Dans cette situation peu banale, d'une part l'arbitre ne dispose d'aucun élément probant et n'est pas en mesure d'effectuer une reconstitution pertinente, d'autre part les joueurs ne sont même pas convaincus eux-mêmes. Ce n'est donc qu'une vague hypothèse et non un fait, il n'y a pas lieu de donner suite. **Sans perdre de temps, l'arbitre relance cette partie de jeu rapide pour qu'elle se poursuive.**

4.4 Non, puisque la supervision est inappropriée, **il ne faut pas signaler la chute de ce drapeau.** Article article A4d : « *l'arbitre s'abstiendra d'annoncer la chute d'un drapeau* ».

4.5 La partie devra se poursuivre. Puisque cette pendule ne donne plus aucune indication en raison de cette chute accidentelle, **il faut la remplacer et ajuster les temps en essayant d'agir au mieux,** conformément à l'article 6.10a : « *une pendule d'échecs présentant un défaut manifeste devra être remplacée. L'arbitre fera preuve du plus grand discernement pour estimer les temps à afficher sur la pendule de remplacement* ».

CORRIGÉ

Vie fédérale :

- ✓ Quelle est la durée du mandat des élus au Comité Directeur de la FFE ?
4 ans Livre de la Fédération - Statuts article 2.2.2.1.2 page 4
- ✓ De combien de voix dispose un Président de club de 100 licenciés (50 licences A et 50 licences B) ?
4 voix Livre de la Fédération - Statuts article 2.1.1.2 page 3
- ✓ Que se passe-t-il en cas de vacance du poste de président ?
*Exercice provisoire de la présidence par un Vice-président dans l'attente d'une élection à la première réunion du Comité Directeur
Livre de la Fédération – Statuts article 2.3.1 pages 5 et 6*
- ✓ Quel est l'âge minimum pour une licence de vétéran ?
*55 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
Livre de la Fédération Article 2.3. page 2.0.2*

Championnat de France interclubs :

- ✓ Quel est le premier départage entre les équipes à égalité ?
*Résultat du match entre les équipes à égalité
Livre de la Fédération Article 4.4 page 2.1.9*
- ✓ Quel est le montant de l'amende pour un forfait d'équipe en Nationale III ?
*300 € (le double à la dernière ronde)
Livre de la Fédération Article 3.8 page 2.1.7*
- ✓ Qu'est-ce qu'un joueur muté ?
*Joueur français licencié tout ou partie de la saison précédente dans un autre club et ayant participé à une compétition par équipe
Joueur étrangers licencié A après le 30 novembre de la saison précédente sauf si non muté l'année précédente
Livre de la Fédération Article 2.2 pages 2.0.1 et 2.0.2*
- ✓ Que signifie la formule « joueur brûlé » ?
*Joueur ayant participé au moins trois fois dans une équipe et ne pouvant plus jouer dans un niveau inférieur
Livre de la Fédération Article 3.7. C page 2.1.7*

Coupe Loubatière ;

- ✓ Quel est l'élo maximum autorisé ?
*1700 sauf cas particulier
Livre de la Fédération Article 3.7. B page 2.3.4*

- ✓ Quel est le nombre de joueurs par équipe ?
4
Livre de la Fédération Article 3.7. A page 2.3.4
- ✓ Quelle est la cadence de jeu ?
61 min au KO (50 min + 10 s par coup en Finale Nationale)
Livre de la Fédération Article 3.1 page 2.3.2
- ✓ Qui était Jean-Claude Loubatière ?
Ancien Président de la Fédération Française des Échecs

France « Jeunes » et formation :

- ✓ Quel est l'ELO minimum demandé à un Minime Masculin pour être qualifié d'office ?
2100
Livre de l'Arbitre Article 2.6 page 3.3.3
- ✓ Quel est l'âge exigé pour obtenir le titre d'arbitre jeune ?
12 ans
Livre de l'Arbitre Article 7 page 20
- ✓ Quel âge faut-il pour être Initiateur de la FFE ?
14 ans
Livre de la Fédération Article 1.1 page 4.4.1

Organisation :

- ✓ Organisez un départage « Toutes rondes » entre 3 joueurs en donnant l'ordre des parties
3 joueurs Numéros 1, 2 et 3 tirés au sort
Ronde 1 : 2 contre 3
Ronde 2 : 1 contre 2
Ronde 3 : 3 contre 1
Livre de l'Arbitre Tables de Berger 81
- ✓ Établissez un tableau en formule « Coupe » pour 48 joueurs.
Écart avec la puissance de 2 immédiatement supérieure
 $64 - 48 = 16$ donc 16 exempts au premier tour
Premier tour
48 inscrits – 16 exempts = 32 joueurs
Deuxième tour
16 gagnants du 1^{er} tour + 16 exempts qui entrent
Troisième tour
16 gagnants du 2^{ème} tour
Quatrième tour
8 gagnants du 3^{ème} tour
Cinquième tour
4 gagnants du 4^{ème} tour
Sixième tour (Finale)
2 gagnants du 5^{ème} tour
Livre de l'Arbitre page 109 et suivantes

Arbitrage et indemnités :

- ✓ Quel est le montant minimum d'une indemnité d'arbitrage ?
50 euros
Livre de l'Arbitre page 142 (Mise à jour le 1^{er} janvier 2010 - BAF 124)

- ✓ Quel est le maximum de journées d'arbitrage (indemnisées) autorisé sans paiement de charges sociales dans un mois courant ?
5 jours
Livre de l'Arbitre page 144

- ✓ Quelle est l'indemnité kilométrique conseillée par la FFE ?
0,30 euros
Livre de l'Arbitre page 142 (Mise à jour le 1^{er} janvier 2010 - BAF 124)

**Documents autorisés : Livre de l'arbitre
Livre de la FFE**

TOUTES VOS REPONSES DOIVENT ETRE JUSTIFIEES

I Vrai ou faux (Corriger la phrase lorsqu'elle est fausse)

- 1- L'arbitre annonce la chute du drapeau en partie longue
 vrai faux Article : _____
- 2- Avant le début de la partie, les noirs peuvent décider où ils veulent placer la pendule
 vrai faux Article : _____
- 3- A la cadence 1h30 + 30 secondes par coup, les joueurs peuvent s'arrêter de noter lorsqu'ils ont moins de 5 min à la pendule
 vrai faux Article : _____
- 4- La demande de nulle doit être inscrite sur la feuille de partie
 vrai faux Article : _____
- 5- En partie longue, lorsqu'un joueur fait un coup irrégulier, l'arbitre ajoute 3 min à la pendule de l'adversaire
 vrai faux Article : _____

II Pièces touchées

Vous arbitrez un tournoi jeune à la cadence 1h30 + 30 secondes par coup. Vous voyez les situations suivantes. Que faites-vous ? En vous référant au livre de l'arbitre, indiquez lorsque c'est possible, quelle pièce doit être jouée

Stéphane touche sa dame et prend le fou de son adversaire. Il s'aperçoit que c'est un « mauvais » coup, remet le fou à sa place et décide de jouer sa dame sur une autre case.

Marc touche son roi mais il se rend compte que s'il le bouge, il met son roi en échec, son adversaire lui dit « pièce touchée, pièce à jouer ».

Paul touche sa tour puis son roi et effectue le petit roque, son adversaire s'écrie « tu n'as pas le droit de roquer! »

Jean amène un pion à promotion, le remplace par une dame puis enlève la dame de l'échiquier et la remplace par une tour pour éviter le pat.

Patrick touche sa dame, dit ensuite « j'adoube » et joue son roi.

En écrivant le coup que son adversaire vient de jouer, Richard fait tomber son propre roi. Son adversaire lui dit « tu dois le jouer puisque tu l'as touché »

III Irrégularité

Dans le tournoi précédent, Michel vous appelle, il vient de se rendre compte que 5 coups auparavant son adversaire a fait le petit roque alors que son roi était en échec. Décrivez précisément votre intervention.

IV Championnat de France des jeunes

- 1- Où se dérouleront les prochains championnats de France jeunes ?
- 2- Marc est pupille. L'an dernier il était poussin et a marqué 6,5/9. Est-il qualifié d'office pour cette année ?
- 3- En quelle cadence se jouent les parties :
 - chez les petits poussins ?
 - chez les pupilles ?
- 4- Une maman vient vous voir à propos de son fils qui est 1^{er} ex-aequo avec un autre joueur à l'issue de la dernière ronde. Elle vous demande comment ils vont être départagés. Expliquez-lui.

Correction UVJ de mars 2010

I Vrai ou faux (Corriger la phrase lorsqu'elle est fausse)

1/ L'arbitre annonce la chute du drapeau en partie longue

vrai Article 6.8

2/ Avant le début de la partie, les noirs peuvent décider où ils veulent placer la pendule

faux Article 6.4. C'est l'arbitre qui décide avant la partie.

3/ A la cadence 1h30 + 30 secondes par coup, les joueurs peuvent s'arrêter de noter lorsqu'ils ont moins de 5 min à la pendule

faux Article 8.4. La notation est obligatoire si les joueurs disposent d'un incrément de 30 secondes par coup ou plus.

4/ La demande de nulle doit être inscrite sur la feuille de partie

vrai Article 9.1 b) ii)

5/ En partie longue, lorsqu'un joueur fait un coup irrégulier, l'arbitre ajoute 3 min à la pendule de l'adversaire

faux Article 7.4 b). Pour les deux premiers coups irréguliers, l'arbitre ajoute 2 min.

II pièces touchées

- ✓ Stéphane doit prendre la dame avec son fou. Il a en effet touché les deux pièces (article 4.3 c)
- ✓ Marc peut jouer n'importe quel coup légal car son roi ne peut être bougé sans qu'il soit échec (article 4.5)
- ✓ L'adversaire de Paul a raison ! Paul n'est pas autorisé à roquer car il a touché sa tour en premier et il doit la jouer. (article 4.4 b)
- ✓ Jean doit laisser sa dame sur l'échiquier car il l'a posée sur l'échiquier. (article 4.6c)
- ✓ Patrick doit jouer sa dame. Il faut adouber avant de toucher la pièce. (article 4.2)
- ✓ Richard n'est pas forcé de jouer son roi car il ne l'a pas touché délibérément. (article 4.3)

III Irrégularité

Il faut appliquer ici l'article 7.4 a) On revient 5 coups auparavant sur l'échiquier. Concernant la pendule, on réajuste les temps et le compteur de coups et on ajoute 2 min de plus à Michel pour le coup irrégulier de son adversaire et ce dernier doit jouer son roi si c'est légal.

IV Championnat de France des jeunes

1. Ils se sont déroulés à Troyes
2. Oui, Marc est qualifié d'office car tout joueur changeant de catégorie et marquant au moins 6,5 points est qualifié d'office pour l'année suivante.
3. Les cadences : petits poussins : 50 min + 10 s par coup
pupilles : 1h30 + 30 s par coup.
4. Vous expliquez à la maman que son fils va jouer deux parties (match aller retour avec couleurs inversées) à la cadence 15 min + 10 secondes par coup. S'ils sont ex æquo à l'issue de ces deux parties, ils rejouent de nouveau deux parties avec couleurs inversées mais cette fois-ci en blitz à la cadence 3 min + 2 secondes par coup. En cas de nouvelle égalité, le match est rejoué.

Documents autorisés :

LIVRE DE L'ARBITRE

LIVRE DE LA FÉDÉRATION

I – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

A la lecture du règlement intérieur joint, indiquer les éléments à changer (expliquer vos modifications).

II - LES DÉPARTAGES

Avec la grille américaine jointe :

Expliquer le choix des départages.

Calculer les deux départages des joueurs du podium.

III - LES PRIX

On vous donne la liste des prix dans le règlement intérieur.

Choisissez votre méthode de répartition des prix, expliquer votre choix.

Avec la grille américaine, calculer les prix du tournoi.

IV - ADMINISTRATION

Quand et à qui doit être fait la demande d'homologation de ce tournoi, quel formulaire utiliserez-vous ?

Un joueur du tournoi se plaint de son classement FIDE erroné, indiquez lui vers qui faire réclamation.

Qu'est-ce qu'une ASP ? A qui doit-elle être envoyée ?

V – ORGANISATION

Vous êtes sollicité pour l'organisation de la finale des Comités d'Entreprise de votre région.

Cinq équipes vont se présenter. Vous disposerez d'une salle de 13h à 17h. Comment allez-vous organiser le tournoi ? (Horaires, nombre de rondes, cadence, type d'appariement, matériel ...)

VI - LA COUPE

Le Directeur des compétitions scolaires de la ligue organise une Coupe. Le nombre de participants s'élève à 56. Les finalistes de l'édition précédente n'entreront qu'en 1/8e de finale et les deux meilleures féminines rentreront au second tour.

Établissez le plan détaillé de cette coupe (avec un minimum d'explication).

S'agissant d'un examen national, vos copies sont susceptibles d'être examinées par nos autorités de tutelles. Une rédaction soignée est donc attendue.

Festival International d'Échecs de Villeneuve la Veille RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 :

L'Association « Villeneuve la Veille Échecs » organise le Festival International d'Échecs le 21, 22 et 23 novembre, au Salon d'honneur de la Mairie.

Article 2 : Appariements

Suisse classique - règles C.06 F.I.D.E. - Handbook 95.

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un Elo estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge :

1499 pour les seniors;

1299 pour les juniors et les cadets;

1199 pour les minimes et les benjamins;

1099 pour les pupilles, les poussins et les petits poussins.

Article 3 : Forfaits

Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié à la ronde suivante. Deux forfaits consécutifs ou non, entraînent l'exclusion du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé à la commission nationale de discipline.

Article 4 : Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de point(s) de partie (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

Le départage entre les ex æquo est obtenu par les départages suivants : Buchholz tronqué 1, Cumulatif et Performance.

Article 5 : Cadence

Fischer 1h30 + 30s par coup

Article 6 : Horaires de Jeu

21 novembre

12h Cérémonie d'ouverture

15h-18h Ronde 1

22 novembre

9h-12h Ronde 2

12h-15h Ronde 3

15h-18h Ronde 4

18h-21h Ronde 5

23 novembre

9h-12h Ronde 6

12h-15h Ronde 7

Remise des prix à 15h.

Article 7 : Droits d'inscriptions

Adultes : 30 € Jeunes : 20 € (60 €/ 40 € sur place)

Article 8 : Liste des prix

1^{er} prix 2000 € - 2^e prix 600 € - 3^e prix 400 € - 4^e prix 200 €

Les prix seront répartis par ... ?....

Article 9 : Arbitre

François Mignot (Arbitre Jeune)

Article 10 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'arbitre

L'organisateur

Festival International d'Échecs de Villeneuve la Veille
Grille américaine

Pl	Nom	Elo	Rd1	Rd2	Rd3	Rd4	Rd5	Pts	Dep1	Dep2
1	VALLERO Henry	1963	+8N	+3B	+5N	=4B	=2N	4		
2	SANCHEZ Christophe	1455	EXE	=6N	+7B	+11N	=1B	4		
3	ORSINI Philippe	1874	+14B	-1N	+6B	+10N	+4N	4		
4	MACHIN Ludovic	1904	+12B	+11N	+10B	=1N	-3B	3,5		
5	MACHIN Ségolène	1802	+13B	+7N	-1B	=9N	=6B	3		
6	ROUFFE Cyril	1854	+9N	=2B	-3N	+12B	=5N	3		
7	BARTE Arnaud	1490	+15N	-5B	-2N	+13B	+10N	3		
8	TARFEL Pierre	1710	-1B	-13N	+14B	+17N	+11B	3		
9	MONTRE Éric	1670	-6B	=12N	+17B	=5B	=15N	2,5		
10	DRAGANIC Miso	1762	+17B	+18N	-4N	-3B	-7B	2		
11	LEWIS Émilie	1499	+16N	-4B	+13N	-2B	-8N	2		
12	HAWA Xavier	1697	-4N	=9B	+16N	-6N	=14B	2		
13	GUORGUES Xavier	1630	-5N	+8B	-11B	-7N	+18B	2		
14	LUCIEN François	1670	-3N	=16B	-8N	+15B	=12N	2		
15	BERNARDIN Jean	1690	-7B	-17N	+18B	-14N	=9B	1,5		
16	PALUMBO César	1469	-11B	=14N	-12B	-18N	+17B	1,5		
17	DONMANN Hélène	1500	-10N	+15B	-9N	-8B	-16N	1		
18	STEVENS François	1710		-10B	-15N	+16B	-13N	1		

I – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les articles à modifier :

-Article 2, Estimation du elo des joueurs non classés 1399 pour les juniors et 1009 pour les poussins et petits-poussins (Règles générales, 2.0.2)

On stipulera également que ce sont les règles de la fide qui sont appliquées (Article 2.1)

- Article 6, le 22 novembre il est impossible de plus de trois rondes par jour, de plus la cadence de jeu 1h30+30s induit des séquences de jeu de 4h, il faut donc modifier les horaires des rondes.

- Article 7, les jeunes doivent payer demi-tarif (livre de la fédération article 2.3 et formulaire H1bis)

- Article 9, il est impossible à un arbitre jeune d'arbitrer un tournoi de ce type, il nous faudra au moins un AF3 (RI DNA, Titre III, Article 14)..

II - LES DEPARTAGES

- Le Buchholz tronqué (somme des scores ajustés en retirant le plus mauvais) permet de valoriser la force réelle des adversaires.

- Le Cumulatif (somme des scores progressifs) permet de valoriser les points marqués en début de tournoi, il lutte contre les joueurs effectuant des « sous-marins ».

Départages du tournoi :

Pour VALLERO Henry Buchholz tronqué = 14 - Cumulatif = 13,5

Pour SANCHEZ Christophe Buchholz tronqué = 12,5 - Cumulatif = 12,5

Pour ORSINI Philippe Buchholz tronqué = 12,5 - Cumulatif = 11

III - LES PRIX

Dans le cas de prix avec un grand écart, il est conseillé de favoriser un Système Hort.

Soit la répartition suivante :

1 ^{er} :	VALLERO Henry	1500 €
2 ^e :	SANCHEZ Christophe	800 €
3 ^e :	ORSINI Philippe	700 €
4 ^e :	MACHIN Ludovic	200 €

IV - ADMINISTRATION

La demande d'homologation du tournoi doit être faite 6 semaines avant le début du tournoi auprès de M. Boyd Stephen. Le formulaire est le H1 bis (Homologation, Article 1.1).

Le responsable auprès de la FIDE de la fédération française est M. Boyd Stephen.

Une ASP est une attestation de stage pratique, elle doit être envoyée au directeur des titres M. Dervieux Dominique (Homologation, Article 2.2.2).

V – ORGANISATION

Le système le plus mieux adapté au nombre impair d'équipes est le Molter (2.2 Tournoi au Système Molter, voir tableau n°8). Disposant de 4 heures de jeu, une cadence de 15 min + 3s (ou 20 min KO) en 4 rondes semble bien adaptée. (les appariements pourront être faits à l'avance avec ce système).

Au niveau des horaires, on peut proposer 13 h accueil des équipes et installation de la salle de jeu - 13 h 30 ronde 1 – 14 h 15 ronde 2 – 15 h ronde 3 – 15 h 45 ronde 4 – 16 h 30 rangement de la salle - 16 h 45 cérémonie et remise des prix.

VI - LA COUPE

Détermination du nombre de joueurs disponibles : 56 participants moins les joueurs exempts au premier tour, soit $D = 56 - 4 = 52$ $2^5 < 52 < 2^6$ (notre coupe comptera 6 tours).

Détermination du nombre de joueurs fictifs $F = (\text{féminines} * 2^2) + (\text{finalistes} * 2^3) = 12$

Nombres de participants nets = $D + F = 64$ soit zéro exempts au premier tour.

1 ^{er} tour	2 ^e tour	1/8 ^e finale	¼ finale	½ finale	Finale
52 participants 26 qualifiés	28 participants (26 qualifiés + 2 féminines) 14 qualifiés	16 participants (14 qualifiés + 2 finalistes) 8 qualifiés	8 participants 4 qualifiés	4 participants 2 qualifiés	2 participants 1 vainqueur



En 2010 les trophées de l'AFCAM ont été attribués à Stéphane Escafre dans la catégorie « élite » et à Edouard Bassard dans la catégorie « espoirs ».

Gérard Hernandez remet le trophée à Stéphane lors de l'assemblée générale de la FFE.

26^e Championnat de France des Aveugles



« On ne voit bien qu'avec le cœur » a écrit Antoine de Saint-Exupéry.

Cette phrase je me l'approprie, car je peux vous assurer que les non-voyants que j'ai eu le plaisir d'arbitrer lors du 26^e championnat de France des aveugles ont un énorme cœur. Une leçon de vie magnifique à bien des égards dans ce monde pas toujours brillant.

Sur le plan humain j'ai passé quatre journées magnifiques avec eux et leurs accompagnateurs.

Sur le plan arbitral ce fut également une expérience très enrichissante. J'ai par exemple appris des prénoms peu usités tel que Anna, Bella, César, David, Eva, Félix, Gustav et Hector. Je me suis adapté à leur exigence en matière de placement de pendule, d'échiquiers orientés bizarrement avec des pièces quelquefois difficilement reconnaissables (j'ai oublié la règle E1e). Une fois les joueurs installés, les appariements annoncés, vérifiés et la ronde lancée, le travail a surtout consisté à corriger des positions qui n'étaient pas identiques sur les deux échiquiers, à aller vers les bras qui se lèvent, à annoncer les temps restants sur demande d'un joueur. Bien évidemment il est inutile d'intervenir quand ils annoncent à haute et intelligible voix que César prend Bella, Félix prend Gustav ou qu'un fou prend Anna... On essaie de faire respecter une illusion de silence. Entre leur écriture en braille et leur parlote dans le dictaphone, la chose n'est pas aisée mais la plupart du temps il n'y a pas plus de bruit que dans un open classique.

Sur une partie importante dont l'un des joueurs était en zeitnot, j'ai eu à intervenir sur un coup joué sur l'échiquier mais mal annoncé. J'étais présent à la table surveillant la pendule et je n'ai pas pénalisé l'annonceur en ajoutant 2 min au joueur en zeitnot estimant que le coup annoncé était impossible à exécuter et qu'il n'y avait pas eu suspicion de triche. C'est l'une des décisions difficiles que j'ai eu à prendre. Ai-je eu raison ou tort au regard de l'annexe E2.6 qui dit « Un lapsus linguae au moment de l'annonce d'un coup doit être immédiatement corrigé et cela avant de déclencher la pendule de l'adversaire. » et de l'article 7.4.b des règles du jeu ? Qu'auriez-vous fait ?

Sur le plan échiquéen toutes les rondes furent jouées à la cadence de 2 h ko, avec une ronde le matin et une l'après midi. Quasiment tous les jours j'ai assisté à des zeitnot réciproques et endiablés et à des finales dignes de forts joueurs.

Chers amis, si un jour on vous propose d'arbitrer ce type de tournoi n'hésitez pas, je suis sûr que vous prendrez autant de plaisir que moi.

Gérard Hernandez, Arbitre Fide